



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 janvier 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 janvier 2021, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

La Tunisie a pris la présidence du Conseil de sécurité le 1^{er} janvier 2021, alors que les autorités de la ville et de l'État de New York continuent d'imposer des restrictions à la tenue de réunions publiques et privées en raison de la persistance de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

Dans ce contexte, se fondant sur les pratiques et modalités qu'il a récemment mises en place en vue de la reprise de ses activités au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité continuera, en janvier 2021, de recourir à un dispositif associant visioconférences et réunions en présentiel.

Les membres du Conseil de sécurité étant convenus qu'il revient au Conseil de décider de la convocation des réunions en présentiel au Siège, en continuant de suivre les directives fournies par le Service médical, de telles réunions se tiendront en janvier au moment jugé opportun et après accord de tous les membres du Conseil.

Les réunions en présentiel dans la salle du Conseil de sécurité ou dans la salle du Conseil économique et social se tiendront dans le strict respect des protocoles sanitaires, des règles de distanciation physique et des mesures énoncées en annexe dans les lettres du Président du Conseil de sécurité concernant les méthodes de travail, datées respectivement de juillet et d'octobre 2020 ([S/2020/639](#) et [S/2020/966](#)), l'accent devant être mis en particulier sur l'importance cruciale que revêt le port du masque en toutes circonstances, y compris durant les allocutions.

En ce qui concerne les visioconférences du Conseil de sécurité, la présidence décide de proroger et de suivre les méthodes de travail arrêtées dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil ([S/2020/372](#)).

La Tunisie rappelle toutes les lettres de la présidence du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail publiées pendant la pandémie de COVID-19, de mars à octobre 2020 ([S/2020/253](#), [S/2020/273](#), [S/2020/372](#), [S/2020/490](#), [S/2020/639](#), [S/2020/778](#), [S/2020/877](#), [S/2020/966](#), [S/2020/1077](#) et [S/2020/1163](#)), et continuera de s'appuyer sur les mesures de bon sens qui y figurent.

Les méthodes et modalités de travail actuelles visent uniquement à faire face aux circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19 en cours et ne sauraient constituer un précédent dans le futur. Elles seront réévaluées à la fin de



janvier et pourront être révisées, adaptées ou suspendues avec l'accord de tous les membres du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Tarek **Ladeb**
